

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 9

Artikel: Expédition de Tunisie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 9

Lausanne, le 30 Avril 1881.

XXVI^e Année.

SOMMAIRE. — **Expédition de Tunisie**, p. 193. — **Nouvelles et chronique**, p. 208.

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — **Question des fortifications**, p. 209. — **Circulaires et pièces officielles**, p. 222. — **Nouvelles et chronique**, p. 223.

Expédition de Tunisie.

En d'autres temps, de quelque vingt ans antérieurs, l'expédition actuelle de la France contre la Tunisie eût été peu remarquée. Elle eût compté pour un des nombreux et inévitables incidents de l'occupation de l'Algérie, amenant des engagements non-seulement sur le territoire même de la conquête française, mais sur les zones frontières de l'ouest, du sud ou de l'est. Jadis, en guerre sérieuse contre le Maroc, à l'ouest, dont le maréchal Bugeaud la fit sortir victorieuse, la France se trouve aujourd'hui aux prises du côté opposé, c'est-à-dire avec la régence de Tunis, et comme c'est la première prise d'armes de la France depuis 1870-71, c'est un événement qui fait sensation.

Les causes de ce conflit sont multiples et datent de loin. Elles nous paraissent résumées d'une manière impartiale dans l'extrait ci-après d'un journal belge :

Depuis longtemps déjà, Tunis est un sujet de préoccupation pour les hommes politiques de l'Europe. La France et l'Italie s'y disputent la prépondérance et y ont deux consuls remuants, dont les dissensions ont fait l'objet de maintes correspondances et de diverses manifestations.

Actuellement c'est le consul italien, M. Maccio, qui est en faveur et c'est à son influence que l'on attribue la décision prise par le bey de faire suspendre les travaux de construction d'un chemin de fer qu'une compagnie française construit de la frontière algérienne à Tunis.

Mais M. Maccio n'est pas seul à causer des ennuis à la France et à son représentant, M. Roustan. L'Anglais Levy fait valoir des droits sur une propriété, l'Enfida, acquise par une société française, et il est soutenu par son gouvernement, qui aurait même exigé de M. Barthélemy de St-Hilaire le départ des cuirassés français qui stationnaient alors en rade de Tunis.

La question du chemin de fer et celle de l'Enfida faisaient l'objet de transactions soit avec le gouvernement tunisien, soit avec le ministère anglais, et l'on prévoyait une solution pacifique lorsqu'une incursion des pillards arabes sur le territoire algérien est venue aggraver la position.

Les Kroumirs forment des tribus belliqueuses, qui habitent à l'intérieur de la Tunisie, près de la frontière mal délimitée de l'Algérie. Ils sont soumis nominalement au bey, mais celui-ci n'exerce aucune autorité effective.

De temps à autre ils font des incursions sur le territoire français et ramassent quelque butin, puis se replient rapidement avant que les troupes françaises aient pu les rejoindre. Ces incursions occasionnent des réclamations de dommages-intérêts, que le gouvernement tunisien finit par payer.

La dernière invasion des Kroumirs, les 30 et 31 mars dernier, pourrait avoir des résultats plus graves. Dans une escarmouche qui a duré, paraît-il, 11 heures, il y a eu des soldats français engagés, dont plusieurs tués ou blessés.

Cette agression des Kroumirs a été signalée officiellement aux Chambres françaises le 5 avril, à la Chambre des députés par M. le général Farre, ministre de la guerre, et au Sénat par M. Ferry, président du conseil. Les deux ministres l'ont fait en termes à peu près identiques, comme suit :

Messieurs, depuis trois jours l'opinion publique est vivement émue des nouvelles venues de la frontière tunisienne. Je vais retracer en quelques mots, d'après les rapports officiels, les événements qui se sont passés.

Le 30 mars, la tribu puissante des Kroumirs, qui fait nominalement partie de la régence de Tunis, a fait une nouvelle incursion sur notre territoire et a attaqué avec 400 à 500 hommes la tribu algérienne des Ouled-Nehed à El-Aïoum.

Cette incursion a été repoussée, mais le lendemain, 31 mars, les Kroumirs sont venus plus nombreux et ont envahi de nouveau notre territoire. Cette fois l'agression a pris les proportions d'un événement de guerre d'une certaine importance.

Deux compagnies étaient parties le 30 au soir au secours des tribus menacées. C'était une compagnie du 59^e de ligne, venue de Roum-el-Souk, et une du 3^e zouaves, fournie par le bataillon du Tarf. Elles ont reçu les agresseurs vigoureusement. Le combat a duré onze heures. Nous avons eu quatre morts et six blessés. Les tribus algériennes qui ont combattu avec nous ont aussi éprouvé quelques pertes.

En présence de ces événements plus graves que tout ce qui s'était passé jusqu'à présent en fait d'incursions sur notre territoire, le gouvernement a dû prendre des mesures pour réprimer et pour empêcher à l'avenir des événements de cette nature.

Des renforts ont été immédiatement dirigés de Bône, de la Calle, du Tarf et de Constantine sur les points où des incursions étaient à craindre. Le général Ritter (commandant de la subdivision de Bône) a pris le commandement de toutes les troupes réunies à El-Aïoum et dispose d'effectifs suffisants pour faire respecter la frontière.

Aussitôt que nous aurons réuni les forces nécessaires pour sévir contre ces pillards, nous agirons avec toute la vigueur que comporte la situation.

En même temps des troupes étaient mobilisées dans le 19^e corps (Algérie), dans les 15^e et 16^e corps (Marseille et Montpellier) et dans quelques autres corps d'armée.

Nous parlerons plus loin de ces mobilisations ; en attendant, quelques indications sur l'objectif et le théâtre des opérations futures, la Tunisie et la région des Kroumirs, ne seront pas superflues.

La régence de Tunis, d'une surface d'environ 17 millions d'hectares, avec 600 kilomètres de côtes, compte environ 2 millions d'habitants, en grande majorité musulmans. Elle est gouvernée par un roi ou bey, à pouvoir à peu près absolu, malgré une sorte de constitution octroyée en 1860, et un semblant de suzeraineté de la Porte renouvelé en 1870

et 1871. Sous ses ordres agit un ministère, dont le président, portant le titre de Kasnadar, est aussi ministre des affaires étrangères.

La richesse du pays consiste en céréales, huiles, dattes et autres fruits secs, cires, essences diverses, troupeaux de moutons, chevaux, coton, canne à sucre, quelques minerais, etc.

On évalue ses revenus annuels à environ 60 millions de francs, qui proviennent :

1° De la *capitation* ou impôt personnel qui, à raison de 40 piastres par individu mâle et majeur, produit de 5 à 6 millions par an. La population de la capitale est exonérée de cet impôt ;

2° De l'impôt territorial qui se subdivise en *âchour* ou dîme sur les céréales, et en *canoune* ou taxe sur les oliviers et les dattiers en état de porter des fruits.

Ces deux contributions s'acquittent en argent ou en nature, selon les lieux et les conventions.

Elles s'élèvent à 2,500,000 fr., lorsque la récolte est bonne ;

3° Des impôts indirects, tels que : les droits de douane à l'entrée et - la sortie, dont le chiffre serait bien plus élevé qu'il ne l'est si l'on parvenait à réprimer efficacement la contrebande ;

4° Des droits sur la vente des chevaux et des bestiaux ;

5° Des taxes sur les ventes en détail, *erbâ* ; taxes qui équivalent au quart du prix du loyer des magasins et boutiques ;

6° Du monopole de la fabrication et de la vente du tabac ;

7° De l'impôt du timbre ;

8° Des loyers de terres domaniales et fermages divers.

9° Des recettes d'*octroi*, bien qu'une partie en soit affectée à la dotation des villes.

L'impôt territorial est perçu deux fois par ans, par une petite colonne de troupes expéditionnaires qui est toujours placée sous les ordres directs du *Bey du camp*, titre que porte l'héritier présomptif du trône.

La perception des impôts indirects, qui s'opère dans les villes, est confiée à des services spéciaux salariés par l'Etat.

Les dépenses de l'Etat peuvent se diviser en trois catégories bien distinctes :

1° La liste civile du souverain et les dotations des princes de sa famille. Dans une cour où le faste est une nécessité politique et où le nombre des officiers civils est des serviteurs est considérable, cette dépense est, relativement, assez élevée, 4,000,000 de francs.

2° La deuxième catégorie comprend les dépenses de l'armée et de la marine ainsi que celles des administrations. En y comprenant les fournitures diverses pour l'armement et les arsenaux, elles ne doivent guère être inférieures à 10,000,000 de francs.

3° Le service de la dette publique, tant intérieure qu'extérieure.

L'ensemble de ces dépenses présente un excédant croissant sur le chiffre du budget des recettes. Depuis le 5 juillet 1869, le budget tunisien est administré par une commission internationale composée de deux comités, l'un est exécutif, l'autre de contrôle. Dans cette commission siègent deux Français, deux Italiens et deux Anglais, élus par les porteurs de la dette tunisienne extérieure. C'est une sorte de Conseil judiciaire européen donné au bey pour empêcher ses prodigalités à l'orientale.

L'armée, en temps ordinaire, comprend cinq régiments d'infanterie, deux régiments d'artillerie et un seul escadron d'escorte.

Les troupes irrégulières se composent de 5 à 6,000 kourouglis, de 2,000 zouawas et de 4,000 spahis.

Les équipages de la marine n'excèdent pas le chiffre de 1,000 hommes.

Une frégate, une corvette, quatre avisos, une canonnière, un transport, tous les huit à vapeur et à hélice, forment le matériel naval de la Régence. Il y a de plus, deux remorqueurs à roues pour le service du port, et un bateau de plaisance pour l'usage particulier du bey.

Les officiers généraux et supérieurs de l'armée régulière sont au nombre de 38, savoir : 5 généraux de division, 5 généraux de brigade, 8 colonels, 8 lieutenants-colonels, 8 gros-majors, 24 chefs de bataillon.

La marine est commandée par un vice-amiral, un contre-amiral, 3 capitaines de vaisseau, 13 capitaines de frégate et 14 capitaines de corvette.

Les villes principales de la Tunisie, sont au nombre de vingt.

La plus peuplée, après celle de Tunis, est *Kairouane*.

Elle compte 25,000 habitants ; mais les Européens ne sont point encore admis à y résider, parce qu'elle est réputée *ville sainte* parmi les Musulmans et qu'il y pourrait surgir des conflits regrettables que le gouvernement ne saurait prévenir ou réprimer sans froisser des préjugés invétérés.

On fabrique à Kairouane des tapis, des selles et brides pour les chevaux, et des chaussures en maroquin jaune.

Soussa occupe, après *Kairouane*, le second rang dans l'ordre d'importance comme chiffre de population.

On y compte 10,000 âmes dont 800 chrétiens et 2,500 israélites. Son commerce consiste en huiles d'olives qui sont presque toutes exportées à destination de Marseille. Son port ne peut recevoir que des navires d'un faible tonnage.

Sfax est à peu près dans les mêmes conditions que *Soussa* : 10,000 âmes, dont 1,000 israélites et 700 chrétiens. Au commerce des huiles, elle joint celui des éponges que l'on pêche sur ses côtes ; puis celui des laines, des tissus de coton, des lattes du Djérid et de Gabès.

La Goulette peut être classée au même rang sous le rapport du nombre des habitants, qui est à peu près de 12,000 ; les constructions s'y multiplient en dehors de son enceinte militaire.

La Goulette est, pour ainsi dire, une ville européenne. Dans la saison d'été, lorsque le bey et sa cour viennent y résider, l'animation y est extrême. Son port que l'on se propose d'améliorer et de garantir des vents traversiers de l'est ou de l'ouest, au moyen du prolongement de sa jetée actuelle, deviendra l'un des plus sûrs de la côte d'Afrique. Elle est reliée avec Tunis par un chemin de fer anglais.

Gerba n'est point une ville proprement dite ; c'est une agglomération de bourgs situés dans la grande île de ce nom. Leur population ajoutée à celle des campagnes, s'élève à 35,000 âmes, sur lesquelles on compte 5 à 6,000 israélites et 4 à 500 chrétiens.

Son industrie consiste dans la fabrication des tissus de coton, de laine et de soie, ainsi que dans la confection de la poterie commune.

Les autres villes du royaume sont : *La Mèhédiyah*, *Gabès*, *Bedjia*, *Teboursouk*, *Testour*, *Muater*, *Bizerte*, *Porto-Farine*, *Toser*, *Soliman*, *Kourbès*, *Hammamet*, *Kélibia*, *Nébel* et le *Keff*, dont la population varie entre 8,000 et 9,000 âmes.

Le Keff est une place forte située sur les frontières de l'Algérie, qui va jouer maintenant un rôle.

Les diverses races indigènes qui composent la population totale de la Régence sont au nombre de sept bien distinctes, à savoir :

Les Maures (beldi), les plus anciens habitants des villes ; les Arabes (arbi), répandus dans les campagnes ; les Montagnards ou Kabyles (gebelli), dont les Kroumirs font partie, se rattachent aux anciens Numides et Berbères ; les Turcs (turgi) ; les fils de Turcs et de femmes arabes (korougli) ; les Nègres (oucif) ; les Andaloux (endessli), descendants des Maures chassés d'Espagne.

Cette variété de races, augmentée d'Européens et de Juifs, reflète l'histoire même de la Régence.

Sans remonter aux temps des guerres puniques de Jugurtha et Massinissa, où Tunis est déjà mentionnée, ainsi que Biéja, on sait que les Vandales, au V^e siècle, s'y installèrent en maîtres jusqu'à leur soumission à Bélisaire, général de l'empereur d'Orient Justinien. Vinrent ensuite d'autres conquérants : les Arabes des califes de Bagdad et Damas au VII^e siècle, reçus en libérateurs par les indigènes et qui s'établirent surtout à Kairouane ; puis des Maures venus d'Espagne, de Sicile, d'Alger, et qui se combinèrent plus ou moins avec l'élément berbère.

Au XVI^e siècle la Régence de Tunis joue un rôle important dans les guerres des Barberousse et de Charles-Quint. Le bey de Tunis, Muley-Hassan, allié de Charles-Quint, est détrôné, en 1534, par le dey d'Alger Kheir-el-Din, grand amiral des flottes turques de Soliman, qui prend possession de la Régence. A son tour Charles-Quint réussit à reprendre Tunis et la Goulette ; mais quelques années plus tard les Espagnols en furent chassés, et à la fin du XVI^e siècle la domination turque était établie à Tunis. La Porte s'y faisait représenter par un pacha, qui gouvernait avec l'assistance d'un divan formé par les principaux chefs des janissaires, et nommant son chef appelé dey. L'influence de la Porte diminue peu à peu, et en 1685 ses représentants cessèrent de payer le tribut et s'érigèrent en princes quasi-indépendants sous le titre de beys, qu'ils associaient à celui de pachas à trois queues conféré par le Grand-seigneur moyennant des dons suffisants. A la même époque Tunis conclut ses premières capitulations régulières avec la France, l'Angleterre et autres Etats européens, pour l'établissement de comptoirs en Tunisie.

En 1705, à la suite de troubles, l'armée porte au pouvoir un de ses chefs, Hussein-ben-Aly, qui fut le fondateur de la maison régnante actuelle, laquelle s'efforça d'introduire à Tunis la civilisation européenne et y réussit en bonne partie.

Aujourd'hui cette contrée est reliée à Marseille, à Naples, à Livourne, à Cagliari, à Malte et aux ports de l'Algérie par plusieurs lignes régulières de bateaux à vapeur, par deux lignes télégraphiques et par des services postaux sur le meilleur pied. Elle est dotée de chemins de fer qui bientôt s'étendront dans toutes les provinces et se relieront au réseau algérien. Actuellement un chemin de fer fonctionne de La Goulette

à Tunis, et de Tunis à Ghardimaou par Bieja. Des étrangers commencent à passer l'hiver à Tunis et y trouvent le même beau climat et autant de ressources qu'à Alger.

Lorsqu'on arrive par mer dans le golfe de Tunis, dit un voyageur genevois qui le visita il y a quelques années, on jouit d'un magnifique spectacle.

Et d'abord le golfe lui-même et la vue du port sont splendides : le premier a été comparé au Bosphore. Les paquebots jettent l'ancre en face de la Goulette. On aperçoit d'abord le délicieux village de Sidi-bou-Saïd, pittoresquement posé sur un rocher qui avance dans la mer, et d'où la vue est véritablement féerique : c'était le cap Carthage. Plus loin, les ruines éloquentes de la fameuse cité punique, son admirable aqueduc, les palais de l'aristocratie tunisienne, la chapelle St-Louis, enfin la promenade du Belvédère, charmant mamelon planté d'oliviers, et rendez-vous de la société européenne.

A gauche s'étendent de hautes chaînes de montagnes disposées en amphithéâtre, formant une perspective des plus grandioses et s'étendant jusqu'au Cap Bon. Ce sont les sommités de l'Hamman-Lif, du Djébel-Reças, et les pics élevés du Zahouan, qui se détachent sombres et bronzés sur un ciel de l'azur le plus vif et le plus pur. — Plus près, le village de Rhadès où Régulus battit Hannon, et des mamelons verdoyants, sur l'un desquels est gracieusement posté le fort Sidi-bel-Hassen entre deux monuments sacrés dédiés à de saintes princesses musulmanes, la Kbira et la Manoubia, au sommet eux-mêmes de vertes et riantes collines. Dès que le voyageur qui a quitté son bord est monté sur une espèce de grand canot, il entre dans la Goulette, canal de jonction entre la mer ou golfe de Tunis et le lac salé qui y fait suite. A l'une des extrémités de ce canal se trouvent des ruines d'épaisses murailles romaines de la plus étonnante solidité ; au milieu de ce canal on rencontre une partie de la flotte et un grand nombre de bâtiments de commerce romains, toscans, napolitains, grecs ou maltais ; puis, d'un côté une forteresse avec des canons du plus beau travail, ornés du lion de St-Marc, cadeau de Venise république au souverain de Tunis, et de l'autre un palais demi-circulaire que le précédent bey avait fait construire. Enfin, à l'extrémité opposée du canal on découvre la petite ville de la Goulette, avec sa citadelle bâtie par Charles-Quint, ses soldats, ses marins, ses douaniers. Le lac de Tunis, qui a fort peu d'eau, est couvert, surtout aux jours d'arrivée des courriers de Marseille, Gênes, Malte, Alexandrie, de fort grandes barques aux voiles latines, appelées *sandalas*, offrant le coup d'œil d'une sorte de régates. En avançant vers le port ces barques dispersent des troupes nombreuses de beaux flamants roses, dont quelques-uns ont six à sept pieds de longueur, et des multitudes de grèbes, de mouettes, de sarcelles, de cormorans, de canards et de pigeons sauvages. Ce lac, nommé El-Baheira, a plus de quatre lieues de circonférence, mais seulement deux mètres de profondeur, aussi le fond en est-il une vase épaisse et noire. — Le trajet par eau de la Goulette à Tunis est une vraie partie de plaisir, si le temps est beau et la mer calme.

Après avoir dépassé les rivages de la Goulette au sable d'or, et un îlot nommé Chikli, petit fort maintenant abandonné et pittoresquement placé au milieu du lac, on aborde au quartier de la Marine, situé à un quart-d'heure à peine de la principale porte d'entrée de la ville, soit Bab el-Bahar (porte de la mer ou de la marine), qui est du plus beau type mauresque moderne. — Des deux côtés, en dedans et en dehors de la ville, se trouvent des places publiques.

Les faubourgs sont remplis de marchands maures de toute espèce et de voituriers maltais ; on y trouve aussi des sculpteurs de marbre ou d'albâtre, et un assez grand et élégant café moresque avec jardins, kiosques et musique ou chants indigènes avec accompagnement obligé de la durbakka, de la mandoline arabe, de la flûte de roseau et du tambour de basque ou tamtam.

Tunis est admirablement située. — Ceinte de murailles crénelées fort épaisses dont les portes se ferment tous les soirs, elle est environnée de mamelons fortifiés. Elle se divise en quartier maure, en quartier franc ou européen, et en quartier juif.

Lorsqu'on a franchi la Porte de la Marine, on trouve la place de la Bourse ou du quartier franc, la plus grande de Tunis. — Là, tous les jours, les négociants du pays vont, viennent, achètent, vendent ou causent de leurs affaires ; et les voitures qui ne peuvent pénétrer dans les rues trop étroites s'y arrêtent amenant des indigènes, musulmans, chrétiens, israélites, ou emportant de nombreux touristes, munis de leurs provisions, de leurs armes et de tous les échantillons antiques qu'ils ont recueillis à Carthage, à Oudna ou à Utique.

La vie et l'activité règnent sur cette place, bigarrée des produits humains ou inanimés de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie. Le voyageur qui s'y voit harcelé par une nuée de gamins voulant à toute force lui cirer ses bottes, ou par des facchini qui se disputent ses effets et des cicérone désireux de l'exploiter, finit par trouver un refuge dans l'un des deux hôtels européens où il rencontre, sinon tout le confort de son pays, du moins des égards, des soins, des prévenances et une bonne table.

Dans le quartier franc, qu'on nomme Sidi Morgiani, résident tous les consuls étrangers, représentants de dix ou douze pays divers, comme aussi les principaux négociants, et en général les Européens. Le dimanche les consuls font hisser leurs pavillons, ce jour-là Tunis offre un coup d'œil charmant.

Le vendredi, jour sacré de l'Islam, Tunis est pavoisée de drapeaux aux armes et aux couleurs de l'Etat, qui flottent sur les mosquées, les établissements publics et les palais du souverain.

Tunis, à laquelle plusieurs auteurs donnent 150,000 habitants, est pourtant silencieuse à cause du manque de chars et de voitures. On n'entend guère que le cri du muezzine qui, du sommet des mosquées, invite le peuple à la prière et à l'adoration.

Ses 150,000 mille habitants se répartissent comme suit : 95 mille musulmans, 35 mille israélites sujets du bey, 18 mille Italiens, Anglo-Maltais, Portugais, protégés italiens, 2000 Français ou protégés français et divers.

La Kasba, colossale forteresse qui domine entièrement la ville, renferme encore des monuments des premiers rois de Tunis, des constructions de Charles-Quint et des armures qui ont été conquises sur les Espagnols ; on y trouve une poudrière et une fonderie de boulets. La porte principale est peinte de diverses couleurs, les parois sont ornées de sentences du Koran, et l'une des tours est couverte d'ornements, de sculptures et d'arabesques remarquables.

Le palais de ville du souverain (Dar-el-bey) est certainement le plus beau type d'habitation princière de style moresque qui existe dans le monde. Il a été construit par le bey Hammouda, il y a plus de soixante ans. La cour est pavée en marbre blanc, les portiques sont de marbre blanc et noir avec trois arches de chaque côté et seize colonnes torses fort élégantes. Dans le grand salon et dans les boudoirs sont des arabesques semblables à celles de l'Alhambra et aussi fines et délicates

qu'une broderie de dentelle, le plafond est doré avec des arabesques de diverses couleurs, et les salles sont garnies de belles gravures, reproduisant les tableaux de Léopold Robert ou représentant des sujets bibliques et des scènes tirées de l'histoire d'Angleterre, d'Italie et de France. Les batailles de Napoléon I^{er} y occupent une grande place, car cet empereur est resté en vénération auprès des Orientaux.

La ville, bâtie en carré long formant un peu le croissant, a environ deux lieues de circuit. Les rues en sont fort boueuses quand il pleut, mais elles sèchent avec une grande rapidité. Sous chaque rue se trouve un canal ou conduit pour les eaux grasses qui s'en vont à la mer, mais malheureusement ces canaux, n'étant pas recouverts dès leur prolongement dans les faubourgs, donnent lieu à des émanations peu agréables.

Parmi les localités remarquables environnant Tunis il faut citer la Marse, résidence du bey, le Bardo, la Mohammédié, la Manouba, et le village d'Ariana.

Le Bardo est un immense palais : siège nominal du gouvernement, ce palais n'est pourtant pas habité par le souverain actuel qui ne s'y rend que dans les grandes occasions. On trouve réunies au Bardo qui ressemble à une petite ville, outre les palais proprement dits, des casernes fort bien tenues, les prisons de l'Etat, une école polytechnique, et une agglomération de maisons appartenant à de grands officiers du précédent bey. Le tout est entouré de fossés, de fortifications avec des canons, et gardé par la troupe.

Dans une autre direction et à deux lieues de Tunis, on trouve la Mohammédié, palais du feu bey maintenant abandonné. C'était aussi une petite ville par la quantité de bâtiments entassés les uns près des autres, les vastes casernes et la population assez considérable qui y habitait. En creusant les fondations de ce palais, on trouva de nombreux tombeaux d'évêques de la Carthage du Bas-Empire, des antiquités remarquables et beaucoup de monnaies romaines, d'or, d'argent et de cuivre.

La Manouba renferme un antique palais en ruines, dont les arabesques intérieures en plâtre sont remarquables par leur finesse et leur élégance. De nombreuses maisons de campagne, avec de riches jardins, sont dispersées dans les environs ; on doit citer particulièrement le palais du général Kair-Eddin, dont l'habitation, moitié orientale et moitié européenne, est visitée par tous les touristes en passage.

Le village d'El-Ariana, près de Tunis, est entouré de jardins, de hauts arbres d'une végétation riche et variée, et de villas agréablement situées dans des oasis de verdure. ¹

Voilà pour la Tunisie en général. Quant au pays des Kroumirs, qui sera plus spécialement, croit-on, l'objectif direct de la guerre, il se trouve dans la région montagneuse au sud-est du port algérien de La Calle, la station la plus orientale de la province de Constantine.

Cette région, qui n'a pas encore été bien relevée par la topographie, est marquée par une grande tache blanche sur la carte d'Afrique. Elle comprend deux zones distinctes : celle du nord et celle du sud. Dans la première vivent les tribus formant la confédération des Kroumirs ; dans la seconde, les Ouchtetas. Entre les deux zones coule la Medjerda, qui prend sa source sur le territoire algérien, près de Souk-Ahras, et coule presque directement de l'ouest à l'est, pour se jeter dans la mer un peu au nord de Tunis. Sa vallée est suivie par le chemin de fer qui joint la

¹ Tunis, par Henry Dunand, Genève 1862

capitale de la régence à Constantine, mais dont la partie comprise entre Souk-Ahras et Gardimaou, la première station tunisienne, n'est pas encore terminée, lacune d'autant plus regrettable que l'embranchement inachevé se trouve précisément au centre de la base d'opérations française. Par suite, tous les transports se font à dos de mulet depuis Souk-Ahras jusqu'à la frontière.

Le versant qu'occupent les Kroumirs forme au nord une petite partie de la côte de la Méditerranée comprise entre le cap Roux et l'île Tabarka. Le point extrême de la frontière, à courte distance de La Calle, se trouve au cap Roux. C'est le dernier gradin d'une longue chaîne de montagnes qui s'élèvent jusqu'à 1200 mètres et qui longe la frontière sous les noms de Djebel-Kroumir, Djebel-Addeda, Djebel-Adessa, Djebel-Tagma, Djebel-Ghorra, Djebel-Hiroug. Au pied de ce dernier piton la Medjerda sort du territoire algérien et entre en Tunisie.

A l'est de cette crête s'étend le plateau des Kroumirs, bordé au sud par la vallée de la Medjerda et allant se terminer en pentes douces aux environs de Beja, ville importante située sur la rive gauche de ce cours d'eau, station du chemin de fer, presque à moitié chemin entre la frontière d'Algérie et Tunis. Le plateau est coupé par plusieurs rivières, dont deux, le Bidour et le Grezèla, sont des affluents de gauche de la Medjerda et coulent par conséquent vers l'est, tandis que les deux autres, le Kébir et le Cehèla, qui prend sa source près de Beja, se dirigent vers le nord et ont leur embouchure dans la mer, à peu près au même point, en face l'île Tabarka. Ainsi, la mer, au nord; la chaîne des hauteurs du cap Roux au Djebel-Hiroug à l'ouest; la vallée de la Medjerda jusqu'à Beja, au sud; celle de l'Oued-Cehèla depuis cette ville jusqu'à l'île Tabarka, à l'est; telles sont les limites du pays des Kroumirs. Tout ce territoire est accidenté, raviné, montueux, coupé, couvert de forêts. Les passages y sont resserrés et les voies de communication aussi rares qu'impraticables. Les lions n'y sont pas rares.

On peut considérer comme un appendice de cette zone septentrionale l'île de Tabarka, près du cap Roux et de La Calle, à moins d'un kilomètre de la côte. Cette île a la forme d'une carapace de tortue allongée et à arête supérieure dominante. De sa pointe méridionale part un banc de sable à fleur d'eau et qui s'étend jusqu'à l'embouchure de l'Oued-Kébir, la première rivière que l'on rencontre en pénétrant de l'Algérie dans le pays des Kroumirs.

L'île Tabarka, qui a une longueur maximum de 800 mètres sur 500 mètres dans sa plus grande largeur, fut jadis une colonie génoise florissante. On y comptait alors 7,000 habitants. Aujourd'hui, on n'y voit plus qu'un château-fort, une église, les bâtiments du consulat, une muraille d'enceinte et deux jetées. Le tout est en ruines.

Le château-fort est sur la pointe septentrionale. Il est dominé par une tour que l'on aperçoit de fort loin en mer. L'église et le consulat sont sur la côte occidentale. C'est près du consulat que se trouve le port, le débarcadère, le mouillage des petits bâtiments, la colonne d'amarrage, et les débris de la plus importante des deux jetées qui avait environ 200 mètres de longueur.

La rade et le mouillage des grands bâtiments sont à l'ouest de l'île. Il existe encore un autre mouillage à l'est, entre les ruines de la petite jetée et l'isthme de sable qui joint Tabarka à la côte. Ce mouillage est moins avantageux que le précédent, mais il peut servir quand le vent souffle du nord ou du nord-ouest.

En face de l'île, sur l'un des sommets de la côte des Kroumirs, s'élève le fort Djedid, qu'occupe un détachement de troupes tunisiennes, troupes qui ont également un détachement au château-fort de Tabarka.

La zone du sud, plus ouverte, renferme des obstacles naturels moins difficiles que la première, quoique fort sérieux encore. Elle s'étend entre le cours de la Medjerda au nord et celui de Mellegue au sud, qui prend sa source aux environs de Tebessa, passe ensuite au pied de Kef et coule vers le nord-est pour rejoindre près Beja la Medjerda.

Les populations de cette région forment un grand nombre de tribus.

Au nord, sur la côte, sont les Mogods et les Nefzas, fournissant environ 1200 fusils et 200 cavaliers. Puis, plus au sud, les Kroumirs proprement dit, se subdivisant en 22 tribus, ¹ qui peuvent fournir 7000 fusils, mais point de cavalerie. Plus au sud, entre les rivières Mellègue et Herrema, dans la région connue sous le nom de plaine de Rekba, se trouvent :

Les Hakim (sur le Meliz), 180 tentes, 35 cavaliers ;

Les O'Sdira, 150 tentes, 55 cavaliers ;

Les Ouchtetas, 200 tentes, 40 cavaliers ;

Les Meressen, 150 tentes, 30 cavaliers ;

Les O'Ali, 300 tentes, 60 cavaliers ;

Les Beni Mezen, 200 tentes, 30 cavaliers ;

Les O'Solthan, 130 tentes, 40 cavaliers ;

Les O'Mfodda, 150 tentes, 35 cavaliers.

A ce territoire s'ajoutent encore quelques petites tribus représentant ensemble 2800 fusils.

Dans le Dakhela, bassin de la Medjerdah et le district de Beja, il faut mettre en ligne également ; les Chiaheiah, qui comptent 700 fusils et 150 chevaux ; les Amdonu, qui comptent 500 fusils et 300 chevaux ; les Zouagha, qui comptent 800 fusils. Ces tribus dépendent du caïd de Beja, tandis que les tribus Kroumirs dépendent, soit du caïd de Mater, soit directement du bey de Tunis.

Plus au sud, la Kaya du Keff, compte les tribus les plus nombreuses. Ce sont :

Les Ouennifa, 400 tentes, 200 chevaux ;

Les Zeghalma, 400 tentes, 25 chevaux ;

Les Bou Ganhem, 800 tentes, 50 chevaux ;

Les Charen, 4000 fusils, 1500 chevaux ;

Les Ouargha, 1000 fusils, 200 chevaux ;

¹ L'ouvrage du capitaine Zaccane indique ces tribus sous les noms ci-après : Gonidia, O Ali ben Nacer, Seloul, Khericia, Tebininia, Athathfa, O Aneur, Oumdia, O Beni Saïd, Beni Sadra, Debabsa, Saïdria, Mendjilia, Boukria, Hamran, Rekhisia, Haoamed, Ounifa, O'Hallel, Azma, Khemiria, O Ariaah.

Les O Yacoub, 1500 fusils, 600 chevaux ;

Les Zouarin et les Touaba, 150 tentes ;

Les Quartan, 3000 fusils, 1200 chevaux.

Si l'on ajoute à ces forces des tribus frontières, la tribu guerrière des Drid, qui campe généralement entre Beja, le Keff et Tunis, et ne compte pas moins de 10,000 fusils, les Kroumirs et leurs alliés auraient une quarantaine de mille de combattants à opposer à l'invasion française.

Du côté algérien les postes militaires les plus importants et qui doivent constituer la base d'opérations des colonnes mobiles, sont fournis par les principales stations et camps de la division de Constantine, (division Forgemol, du 19^e corps d'armée, répartie à Constantine, Bône, Batna, Sétif, La Calle, Guelma, Souk-Ahras, et dans quelques camps de la frontière). Ce sont surtout les points de Bône, La Calle et Souk-Ahras, puis les diverses stations du chemin de fer Bône-Guelma, dont le carrefour de Duvivier, qui prendront le plus d'animation.

Bône qui sert actuellement de port de débarquement aux troupes parties de France, est l'ancienne et célèbre Hippone, la ville aux dattes, disent les Arabes. Elle est à 400 kilomètres d'Alger, 155 kilomètres de Constantine, 200 de la Calle. Admirablement située au fond d'un port sûr, à l'embouchure de la Seybouse, elle compte une douzaine de mille âmes.

La Calle est un petit port, d'environ 2000 âmes, à 8 kilomètres de la frontière tunisienne et à 13 kilomètres seulement du Fort (ou Bordj-) Djerid, le premier poste kroumir. Couronnant un rocher qui s'avance sur la mer, elle ne communique avec le continent que par une étroite langue de terre. Un fortin défend l'entrée du port. C'est un point de relâche favori des pêcheurs de corail italiens, et souvent déjà on s'est battu sous ses murs et dans les belles forêts de chênes-lièges des environs. En 1836 les Arabes prirent la ville et la détruisirent. Quelques années plus tard les Français la rebâtirent et fortifièrent le port et ses abords, pour en faire le poste principal de cette extrême frontière.

Souk-Keras, ¹ sur la Medjerdah, est le centre d'un cercle qui confine à la frontière tunisienne sur un parcours de 80 kilom. La ville même, qui ne date que de 1852, époque où la première garnison française y fut établie, est à 35 k. de la frontière et à 130 de la place tunisienne de Beja, par le chemin de fer ; à 163 kilom. de Constantine, 120 de Bône, 136 de La Calle. Située au milieu d'un pays riche, abondant, Souk-Keras, son nom l'indique, est avant tout un marché, le *Marché du Bruit*, traduction exacte. On y vient de tout le Sud, et surtout des tribus voisines de la Tunisie, si riches en bestiaux. Sans les incursions trop fréquentes des nomades, Souk-Keras eût acquis déjà un développement digne de la prospérité qu'elle atteignit au temps de l'ancienne Rome. Dans la guerre qui va s'ouvrir, comme plus tard quand la sécurité se rétablira dans ces parages, elle deviendra un centre marquant.

La limite du cercle de Souk Keras avec la Tunisie, commence exactement après Fedj Karouba au Guern Aïcha, passe par le Dj. Addeba, le

¹ Ou *Haras* ou *Kharas*.

Dj. Guelche, le Dj. Frina, Fedj el Gontas, Fedj Mrahon et le Dj. Hamri. Elle coupe la Medjerdah entre Dj. Guelche et le Dj. Frina, petites collines de 4 à 600 mètres de hauteur.

Ouverte sur ce point sur une certaine étendue, la frontière a pour limite la rivière Ain Sidi Yousseff qui, plus au sud, s'appelle O'Zmail. Viennent ensuite le Dj. Echbelt, le Dj. Harraba et l'Enchir el Hadja. Ce dernier point appartient à la fois aux cercles de Souk-Keras et de Té-bessa.

Là, se trouve la route qui conduit au Keff, point stratégique principal des Kroumirs près la vallée du Mellègue.

Cette frontière est ordinairement surveillée par un corps d'avant-postes de trois garnisons permanentes : à la Calle au nord, à Soukaras au centre, à Tebessa au sud, auxquelles se rattachent quatre smalas de spahis chacune d'un demi-esdaron, qui sont en allant du nord au sud celles de :

Bou Hadjar, capitaine Peffault de Latour ;

Aïn Guettar, capitaine Beaudorion ;

El Meredj, capitaine Mohamed-ben-Driss, ancien aga de Ouargla.

Plus en arrière comme soutiens, sont les centres de Bône, Guelma, Constantine.

De ces indications géographiques il résulte que les opérations des colonnes françaises s'effectueraient de la base Tebessa-Souk-Keras-La Calle sur les places et postes tunisiens de Keff, de Beja et de Djerid, peut-être aussi avec le concours d'une expédition maritime sur Tabarka, la Goulette et Tunis, dès les ports de Bône, de La Calle et d'Alger, ou peut-être directement de France : Toulon, Marseille, Cette.

Le fait est que les mesures de mobilisation, nécessairement élargies au-delà des limites strictes du 19^e corps, se firent sentir promptement dans toute la France, particulièrement dans le Midi, et qu'il en résulta quelque émotion, ou au moins quelque surprise, non-seulement à Paris et dans les principaux centres français, mais aussi dans les divers pays de l'Europe. On n'était plus habitué depuis 1871 à entendre parler de mobilisation de troupes françaises, et maintes bonnes gens pensaient que, dès qu'il en serait question, ce ne pourrait être que pour la grande revanche d'Alsace-Lorraine, amenant une tempête générale.

Il n'en fut rien. Le cabinet de Paris avait d'ailleurs pris le soin prudent de se mettre d'accord préalablement avec les divers cabinets des grandes puissances. A part un petit grain parlementaire à Rome contre le ministère Cairoli-Depretis, toujours au milieu des embuscades, nulle part dans le sein des gouvernements européens on ne manifesta l'intention de contester à la France le droit de châtier ses turbulents voisins tunisiens et de prendre ses précautions pour l'avenir.

Au reste comment ces puissances auraient-elles pu convenablement le faire et prétendre que la France dût renoncer aux mêmes droits et procédés dont elles usent si largement en ce qui les concerne ! Comment l'Angleterre, par exemple, qui guerroye et s'étend à plaisir dans l'Asie centrale et l'Afrique australe, tout en s'octroyant l'île de Chypre, en pleine Méditerranée, oserait-elle soulever des objections ? Comment

la Russie, à peine hors de ses entreprises d'Orient et de Geok-tépé, le pourrait-elle mieux ? Comment l'Autriche-Hongrie, qui s'annexe l'Herzégovine et la Bosnie et voudrait bien aller jusqu'à Salonique, jetterait-elle la première pierre ? Comment l'Italie, qui ne demanderait qu'à prendre aussi sa part du gâteau en Orient ou en Afrique ou ailleurs, selon le programme fameux des trois T, peut-être à Tunis même, eût-elle pu motiver une opposition désintéressée ?

Quant à l'empire d'Allemagne, qui eût certainement été placé le plus avantageusement pour émettre un veto, il ne peut voir qu'avec satisfaction la France engager ses armes du côté de l'Afrique, tout en agrissant ses relations avec l'Italie. Ce dérivatif, qui est en même temps, pour quelques années au moins, un affaiblissement relatif des forces militaires disponibles de la France en cas de guerre sur le Rhin, doit convenir en tous points à la politique militaire du cabinet de Berlin, aussi bien qu'en son temps l'expédition du Mexique.

La France a donc eu et a encore libre carrière pour ses mobilisations militaires et navales contre la Tunisie.

Celle-ci consistèrent en résumé à diriger essentiellement sur Bône par mer, et, de là, sur quelques camps formés dans les environs, divers renforts venus des autres points de l'Algérie, ainsi que de France.

En Algérie se trouvait comme garnison ordinaire tout le 19^e corps d'armée, aux ordres du général Osmont, d'une organisation particulière, comptant 41 bataillons d'infanterie¹, 50 escadrons (compagnies) de cavalerie² et 72 bouches à feu, avec de nombreux services accessoires, répartis en trois divisions territoriales : Alger (général Vuillemot), Oran (général Cerez), Constantine (Forgemol), devant fournir deux divisions actives à former suivant les circonstances.

Ce corps d'armée, qui d'ailleurs a son artillerie à Vincennes, son génie à Montpellier, ses équipages à Paris en échange d'autres détachements de mêmes armes, n'ayant pas été jugé suffisant pour garder le pays dans toutes les éventualités, tout en fournissant des colonnes mobiles, le gouvernement de Paris décida de le renforcer d'un autre corps d'armée de formation mixte, en prenant dans les 15^e et 16^e corps de 1 à 2 bataillons par régiment, et dans quelques autres corps, notamment dans les divisions de cavalerie indépendantes, des troupes habituées à l'Afrique.

Ainsi un effectif d'environ 22 mille hommes fut envoyé de France en Algérie en 26 bataillons d'infanterie, 9 escadrons, 38 pièces à atteler ou porter, 3 compagnies du génie, 3 du train, avec quelques états-majors, notamment le général de division Delebecque et les généraux de brigade Vincendon, de Brem, Galland.

¹ 4 régiments de zouaves, 3 de tirailleurs (turcos), légion étrangère, tous à 4 bataillons actifs et un dépôt; 3 bataillons d'infanterie légère, 5 compagnies de discipline; 6 bataillons de ligne détachés des 6 régiments N^{os} 7, 11, 31, 50, 59, 108.

² 4 régiments de chasseurs d'Afrique, 3 de spahis, à 6 escadrons; 2^e et 4^e régiments de hussards à 4 escadrons. 6^e 7^e 8^e compagnies de remonte.

Ces troupes furent fournies comme suit :

Infanterie 1 bataillon de chacun des 3^e, 15^e, 17^e, 86^e et 143^e régiments d'infanterie ;

2 bataillons de chacun des 18^e, 22^e, 40^e, 57^e, 83^e, 96^e, 122^e, 141^e et 142^e régiments d'infanterie.

Les 7^e, 27^e et 29^e bataillons de chasseurs à pied ; 13,000 hommes.

Cavalerie. 3 escadrons de chacun des 7^e et 13^e régiments de chasseurs à cheval de France et du 11^e régiment de hussards ; 1,300 hommes et 1,300 chevaux.

Artillerie. 6 batteries et 1/3 détachés de divers régiments ; 600 hommes, 600 animaux de selle et de bât, 38 pièces.

Génie. 3 compagnies et une section du génie, détachées du 2^e régiment ; 400 hommes.

Equipages. Détachements divers : 500 hommes, 1,000 animaux de bât.

Services administratifs. 300 ouvriers.

Ces renforts de France, très promptement mobilisés et transportés en Afrique, ont servi à former, avec quelques-uns des corps et états-majors du 19^e corps d'armée, un corps spécial d'opérations aux ordres du général Forgemol, commandant de la division territoriale et mobile de Constantine, avec le colonel Polignac pour chef d'état-major. Ce corps, d'environ 25 mille hommes, en 33 bataillons d'infanterie, 14 escadrons de cavalerie, 60 pièces de campagne, a été composé et réparti comme suit :

Colonne de gauche : Général de division Delebecque, arrivé d'Auch.

Brigade Vincendon : 7 bataillons, soit : 7^e bataillon de chasseurs à pied, 2 bataillons de chacun des 40^e, 96^e et 141^e régiments de ligne.

Brigade Galland : 7 bataillons, soit : 29^e bataillon de chasseurs à pied, 2 bataillons de chacun des 18^e, 22^e et 57^e régiments d'infanterie.

Brigade Ritter : 6 bataillons, soit : 1 bataillon du 2^e régiment de zouaves et 2 du 3^e, 2 bataillons du 1^{er} régiment de tirailleurs et 1 du 3^e.

Troupes divisionnaires : 1 escadron du 4^e régiment de hussards, 1 escadron du 3^e régiment de spahis.

2 batteries de montagne de 80 et 2 de 4.

2 compagnies du génie.

Colonne de droite. Général de brigade Logerot.

Brigade Logerot : 7 bataillons, soit : 2 bataillons du 1^{er} régiment de zouaves et 1 du 4^e, 2 bataillons du 2^e régiment de tirailleurs, 2 bataillons du 83^e régiment de ligne.

Brigade de Brem : 5 bataillons, soit : 27^e bataillon de chasseurs à pied, 2 bataillon de chacun des 122^e et 142^e régiments d'infanterie.

Troupes non embrigadées :

3 escadrons du 13^e régiment de chasseurs à cheval de France.

4 batteries de montagne de 80.

1 compagnie du génie.

Brigade de cavalerie : Général de brigade Gaume. 3 escadrons de chacun des 7^e régiment de chasseurs à cheval de France et 11^e de hussards.

2 escadrons du 3^e régiment de chasseurs d'Afrique.

1 escadron du 3^e régiment de spahis.

1 batterie montée de 80.

Corps de débarquement : (commandant Lacombe, de la *Surveillante*.)

La « *Surveillante* », navire cuirassé de 1^{er} rang, 570 hommes d'équipage, 12 canons de gros calibre.

L'« *Hyène* » et le « *Chacal* », canonnières armées chacune de 4 canons.

1 bataillon du 143^e régiment d'infanterie.

1 section de batterie de montagne de 80.

1 section du génie.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le lieutenant-colonel d'état-major Coutau, à Genève, ayant été promu au grade de colonel d'infanterie, il est remplacé, comme chef d'état-major de la première division, par M. E. de la Rive, également à Genève, major à l'état-major général. M. le major Favay, à Lausanne, est désigné comme second officier de l'état-major général et M. le capitaine Boy de la Tour, à Courtelary, comme officier d'état-major de la première brigade d'infanterie.

M. le capitaine Girod, Maurice, à Genève, a été désigné comme officier d'état-major à la deuxième division et M. le capitaine David Perret, à Neuchâtel, officier d'état-major à la troisième brigade d'infanterie.

M. le major d'artillerie Wille, Ulrich, jusqu'à présent instructeur de II^e classe d'artillerie, a été nommé officier de tir sur la place d'armes de Thoune.

GRÈCE. — Le gouvernement grec accepte les concessions territoriales en Thessalie et en Epire qui lui étaient proposées par les puissances en lieu et place de celles arrêtées d'un commun accord à la conférence de Berlin. On sait que ces propositions consistent à donner à la Grèce la presque totalité de la Thessalie et une portion de l'Epire. Ce tracé, arrêté par les ambassadeurs de Constantinople et consenti d'avance par la Sublime-Porte, s'écarte sensiblement de celui de Berlin, en ce qu'il laisse à la Turquie Metzovo, Janina et Preveza, Ces deux dernières villes sont des points d'une grande importance. Quant à Janina c'est le centre hellénique par excellence de ces territoires laissés sous le joug des sultans. Aussi la Grèce, en ajournant ses espérances pour accepter ce que les puissances lui offrent, fait preuve de sagesse, de patience et de modération. Espérons que l'avenir l'en récompensera.

débarquement s'établissait sur le continent. Cette colonne, commandée par le colonel Delpech, commandant du 88^e régiment d'infanterie, se composait de deux bataillons de ce régiment, d'un bataillon du 143^e, d'une section d'artillerie de montagne et d'une section du génie.

Le débarquement s'est effectué vers l'embouchure de l'Oued-Kébir, rivière qui coule à l'est du fort. Les troupes françaises ont pris le fort à revers, au lieu d'escalader les falaises abruptes qui dominent le côté de la Méditerranée.

Les Kroumirs qui occupaient les villages environnants ont tiré sur les assaillants, qui ont dû incendier les positions des Kroumirs afin de les en déloger. Ceux-ci se retirèrent plus avant dans la vallée de l'Oued-Kébir, où l'on aperçoit dans le lointain de nombreux rassemblements.

Les troupes françaises ont dû employer les journées du 27 et du 28 à s'installer solidement sur le littoral des Kroumirs, tandis que l'on débarquait leurs approvisionnements de vivres et de munitions.

La journée du 27, sur le front, fut également bien remplie.

(A suivre.)

ERRATUM. A notre précédent numéro, page 205, avant la ligne 16 commençant par les mots *Bou Hadjar*, ajouter une ligne portant « *Tarf*, capitaine Marochetti. »

Question des fortifications

(Suite du rapport de M. le colonel Meister ¹.)

Ce rapprochement prouve qu'avec notre système de milices et quoique 8 % de notre population soient astreints au service militaire, bien loin qu'il nous en coûte davantage qu'aux Etats qui ont des armées permanentes, ainsi qu'il l'a été dit et répété à l'étranger par des hommes faisant autorité, nous nous en tirons à beaucoup meilleur marché. Et cependant, la solde du milicien suisse est plus élevée que celle d'aucun soldat des autres armées. A ce propos, nous devons rappeler un facteur toujours oublié quand on invoque, pour la condamner, les frais que nous occasionne la nouvelle loi militaire fédérale, c'est qu'elle a élevé de 77 % la solde fixée par la loi de 1851. Les budgets additionnés des dépenses de la Confédération et des cantons montaient pour 1876 à la somme de 62,386,263 fr., soit 22 fr. 60 par tête ; en Allemagne à 40 fr., en Angleterre et en France 59 francs.

Dans ce budget ne sont pas compris les sacrifices, si grands en Suisse, que les *communes* s'imposent en faveur de l'éducation de la jeunesse. La Confédération et les cantons consacrent 8,612,000 fr. à ce poste important. En admettant que les contributions des communes montent à une somme égale, on a ainsi près de 18 millions à ajouter au total de dépenses ci-dessus indiqué de 62,386,263 fr., — ainsi, en chiffres ronds, 80 millions, c'est-à-dire 26 fr. 60 par tête. Les 13 1/2 millions de francs dépensés, dans chacune des trois dernières années, par la Confédéra-

¹ Voir nos nos 7 et 9.